

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1630

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 21

I. – À l’alinéa 52, après le mot :

« ministre »,

insérer les mots :

« chargé ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 71 et à l’alinéa 74.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.